

Janvier 2012

Responsable formation/ Responsable du service formation Directeur (trice) de la formation

Sa mission

Dans une grande entreprise, c'est un manager dont l'activité revêt une dimension stratégique en lien avec la direction des ressources humaines. Il encadre une équipe de chargés de formation, il définit, construit et pilote la politique de développement des compétences des salariés en lien avec la stratégie globale de l'entreprise.

Dans les entreprises plus petites, le responsable formation peut ne pas avoir d'équipe sous sa responsabilité directe : son rôle revêt alors un aspect plus opérationnel. C'est généralement lui qui sélectionne les prestataires, conçoit et suit les plannings, forme les formateurs aux techniques pédagogiques.

Ses interlocuteurs internes et externes sont nombreux : Direction générale, DRH, managers opérationnels, représentants du personnel, direction financière et informatique, organismes de formation, OPCA., organismes institutionnels...

Ses activités

Il repère et analyse les besoins en formation, en cohérence avec la politique économique et sociale de l'entreprise. Il conçoit, construit et négocie le plan de formation en tenant compte des aspects humains, financiers, juridiques, organisationnels et pédagogiques. Il accompagne la réalisation des actions de formation et évalue les effets de l'investissement formation. Il gère les relations avec les partenaires professionnels et institutionnels de la formation.

➤ Identifier les besoins en formation de l'entreprise

- Identifier les axes de formation à développer en rapport avec les grandes orientations stratégiques de l'entreprise ;
- Assurer une veille réglementaire sur l'ensemble des obligations légales de l'entreprise en matière de formation ;
- Définir le budget formation avec la direction de l'entreprise.

➤ Concevoir et négocier le plan de formation

- Rédiger le cahier des charges du plan de formation ;
- Définir une proposition de plan de formation et valider la faisabilité et la pertinence du projet, aussi bien en termes pédagogiques que budgétaires ;
- Soumettre le plan de formation aux partenaires sociaux pour un vote consultatif.

➤ Accompagner la réalisation des actions de formation

- Manager les équipes du département formation - chargés de formation et équipes administratives - en charge du bon déroulement des opérations de formation entreprises ;
- Trouver les formateurs internes et externes ayant la capacité d'assurer les différents modules de formation envisagés (expertise technique, qualités pédagogiques...) ;

Janvier 2012

- Rencontrer, évaluer et sélectionner les prestataires externes (organismes de formation, cabinets-conseil) en fonction des exigences pédagogiques du plan de formation ;
- Superviser la bonne coordination des plannings (formateurs, convocation / information des salariés ;
- Gérer le budget et optimiser les moyens de formation ;
- Agir en support des salariés sur l'ensemble des questions relatives à la formation.

➤ **Évaluer les actions de formation menées**

- Mettre en place un système d'évaluation permettant de mesurer la pertinence des actions de formation menées ;
- Identifier les axes de développement pour optimiser l'impact des actions de formation.

Son profil et ses compétences

- Bonne connaissance du droit du travail, de la législation de la formation continue et de la gestion des ressources humaines et Ingénierie de la formation ;
- Maîtrise de la gestion budgétaire ;
- Maîtrise de la Gestion de projets ;
- Maîtrise des outils informatiques ;
- Maîtrise des techniques de négociation ;
- Aisance dans la communication ;
- Être rigoureux méthodique, pédagogue et discret ;
- Avoir le sens de l'écoute et un esprit de synthèse ;
- Esprit d'initiative ;
- Bonne connaissance du secteur d'activité de l'entreprise et de l'organisation de cette dernière.

Le salaire mensuel brut d'un(e) débutant(e) (1)

Le salaire de responsable de formation varie en fonction de l'expérience et du type d'entreprise qui l'emploie.

- Jeune cadre : entre 30 et 45 k€
- Cadre confirmé : entre 45 et 80 k€

(1) donné à titre indicatif (montant issu du site internet apec.fr) – il est impératif de vous reporter à votre Convention Collective pour connaître les salaires minimaux

- Cadre débutant / Cadre débutante : 2 400 € à 2 800 €
- Cadre confirmé / Cadre confirmée : 2 700 € à 3 100 €

(1) donné à titre indicatif (montant issu du site internet lesmétiers.net) – il est impératif de vous reporter à votre Convention Collective pour connaître les salaires minimaux

Janvier 2012

Les voies d'accès au métier

A partir de BAC +3, les formations pour accéder au métier sont très diverses, par exemple :

Licence pro gestion des ressources humaines spécialité formation d'adultes (Formation continue et éducation permanente, Université d'Avignon), licence pro gestion des ressources humaines spécialisé gestion de la formation, des compétences et de la mobilité professionnelle

Master pro sciences de l'éducation et de la formation spécialité conseiller, consultant, responsable de la formation

Master pro sciences de l'éducation spécialité responsable formation-insertion (Bordeaux)

Master pro droit social spécialité droit social et gestion des ressources humaines

Master pro administration économique et sociale spécialité formation des professionnels de la formation

Master Ingénierie de la formation et des compétences

Master 2 Mention : Economie et société Spécialité : Ingénierie de la formation et des systèmes d'emploi

Et tous les autres diplômes BAC + 4 et 5 spécialisés en ressources humaines

Ce poste s'adresse le plus souvent à des cadres confirmés ayant quelques années d'expérience (minimum de trois à cinq ans d'expérience) dans des fonctions ressources humaines, avec si possible une première expérience dans la formation. Les conditions requises varient en fonction de la taille de l'entreprise et du rattachement du poste.

Les perspectives d'évolution

Le Responsable formation peut évoluer vers des postes de DRH dans des entreprises de grande taille.

Pour plus d'informations :

Retrouvez la liste des établissements proches de votre entreprise

- <http://www.biop.ccip.fr>

- www.onisep.fr

Pour déposer vos offres d'emploi

- www.ccip75.fr